



Newsletter

N°15 - Octobre 2016



Le financement participatif

Le **financement participatif** ou « **crowdfunding** » permet de recueillir des fonds en faisant appel au plus grand nombre de personnes. L'objectif n'est pas de faire un quelconque profit, il s'agit de trouver un financement complémentaire aux prêts, investisseurs et permettant parfois à des projets innovants de voir le jour.

La loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 facilite les investissements participatifs à destination des productions d'énergie renouvelable.

A partir du 1^{er} juillet 2016, les sociétés porteuses de projet de production d'énergie renouvelable peuvent constituer leur capital en faisant appel :

- ★ Aux habitants résidant à proximité du projet,
- ★ Aux Collectivités Locales sur lesquelles le projet doit être implanté.

Plusieurs types de financement participatif existent :

- Le don
- La récompense : en échange de son financement, le donneur reçoit une contrepartie (cadeau, avantage, déduction d'impôts...)
- Le prêt : le prêteur sera remboursé de la somme prêtée avec des intérêts
- L'investissement en capital

De nombreuses plateformes de financement participatif ont fleuri ces dernières années dont certaines se sont axées sur la transition énergétique. En général, elles sont orientées sur le prêt avec intérêts pour des projets de productions d'énergie renouvelable : moulins hydrauliques, parcs photovoltaïque ou éolien...

Voici quelques sites internet dédiés au financement participatif des productions d'ENR :

- ★ Lumo-france.com : épargne participative ;
- ★ Greenchannel.fr : financement participatif de la transition énergétique ;
- ★ Lendosphère.com : financement participatif du développement durable ;
- ★ Enerfip.fr : financement participatif de la transition énergétique.

Le Décret du 14 décembre 2015 étend l'utilisation du financement participatif en l'ouvrant aux Collectivités Territoriales. Il facilite la collecte des dons et autorise la gestion directe d'une opération de financement participatif. Cette nouvelle mesure ne concerne que 4 domaines : les projets culturels, éducatifs, sociaux et solidaires.

Outre l'aspect financier, la participation de tiers dans les projets assure un lien social avec la population et l'implication au niveau local.

Là encore, plusieurs plateformes sont accessibles :

- ★ collecticity.fr : programme dédié aux projets des Collectivités Locales peu importe le domaine d'intervention.
- ★ dortagnans.fr : site dédié aux projets en lien avec le patrimoine : musées, châteaux, édifices, art...

Tous domaines et organismes confondus, en France en 2015, 296,5 millions d'euros ont été collectés. C'est 2 fois plus qu'en 2014. 17 775 projets ont été financés !

Pour en savoir plus www.financeparticipative.org



Édito du Président

Je tenais à vous remercier d'être toujours aussi nombreux à nous rendre visite sur le stand du SIEM lors du Carrefour des Elus de la Foire de Châlons. Un grand merci également à l'équipe du CREDO venue spécialement vous présenter son « BUS du TRES HAUT DEBIT ». Ce fut un véritable succès !

Pour la 3^{ème} année consécutive, le bâtiment du SIEM a ouvert ses portes pour les Journées Européennes du Patrimoine. C'est l'occasion de faire découvrir au plus grand nombre que **le réseau électrique appartient aux Collectivités Locales et qu'il a été construit par les communes à leur initiative**. A l'approche de la renégociation du contrat de concession, il est important de faire savoir à tous que **ce réseau est la propriété du SIEM par délégation de ses adhérents**.

Le marché en Groupement Gaz a été relancé fin septembre afin de choisir un nouveau fournisseur de gaz pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. C'est GAZ de BORDEAUX qui fournira l'ensemble des sites du Groupement avec une **réduction estimée de 16 % sur les factures de gaz !**

Bonne lecture ...

Pascal DESAUTELS





AGENDA

Décembre 2016

Comité Syndical du SIEM
axé sur le Débat
d'Orientations Budgétaires



Nouvelles brèves...

Le décret n°2016-1182 du 30 août 2016 oblige le câblage en fibre optique de toutes les constructions neuves, immeubles et maisons individuelles ainsi que les locaux professionnels. Cette obligation sera effective pour toutes les demandes de permis de construire déposées après le 1er octobre 2016. Ce décret supprime l'obligation de se raccorder au réseau cuivre « France Télécom » dès lors que la construction est équipée en fibre optique dans une zone « fibrée ».

Prix des Tarifs Réglementés de Gaz proposés par ENGIE (ex GDF-Suez) :

Juillet : + 0,4 %

Août : + 2 %

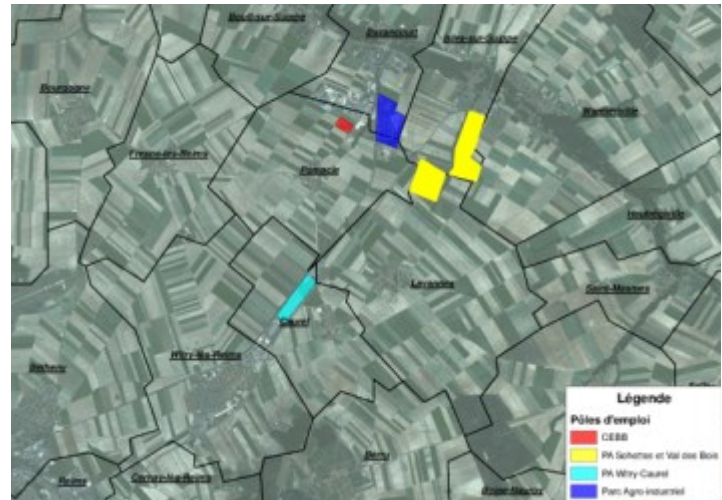
Septembre : + 0,4 %

Octobre : - 0,8 %

En continuation de la loi NOTRe qui transfère aux Régions des compétences dans le domaine énergétique, l'Institut Energie & Territoire a été créé. Son objectif : rassembler à l'échelle locale les acteurs de l'énergie afin de dynamiser les politiques publiques innovantes et engagées. Des groupes de travail dans les 13 régions seront organisés.

Après diverses études initiées en 2010, le projet de collecte fibre optique pour les pôles économiques situés sur les Communautés de Communes de **Beine-Bourgogne** et de la **Vallée de la Suippe** a été confié au SIEM en 2014.

Des études ont été réalisées en 2014, puis une première phase opérationnelle a été lancée en 2015. Il s'agissait d'identifier les infrastructures existantes (fourreaux), libres, afin de les utiliser pour limiter les travaux de génie civil et ainsi optimiser les coûts du projet. Avec l'accord de la DIR (Direction Interdépartementale des Routes), des investigations ont été menées le long de l'A34 entre REIMS et POMACLE pour s'assurer du bon état des fourreaux installés lors de la construction de cette autoroute.



Ainsi, près de 8 km de fourreaux existants ont pu être utilisés. Selon le même principe, des fourreaux posés par la CCI Reims-Epernay sur les zones d'activités et par la Commune de BAZANCOURT sur son territoire ont été identifiés.

En octobre 2015, le marché de travaux a été attribué au groupement SCEE/AXIANS et leur réalisation a débuté en janvier 2016. Jusqu'en juillet, les interventions le long de l'A34 ont été réalisées de nuit afin de perturber au minimum la circulation sur cet axe très fréquenté et d'assurer la sécurité de tous. Depuis septembre, la construction du réseau est achevée. 8,5 km de génie civil ont été créés et **22,5 km de fibre optique ont été installés pour desservir les pôles d'activités.**

Le réseau installé est proposé en location aux opérateurs qui pourront commercialiser des services à Très Haut Débit auprès des entreprises se trouvant sur les zones desservies (L'Institut Européen de Bioraffinerie, le Parc d'Activités Sohettes Val des Bois et le Parc d'Activités Witry-Caurel).

D'ailleurs, le SIEM est actuellement en discussion avec un premier client potentiel !

Seuls éléments visibles du réseau : les armoires de « livraison de la fibre »



Witry-Caurel



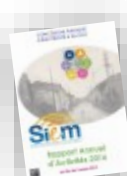
Reims (Bioeconomy Park)



Pomacle

La concrétisation de ce projet, dans le cadre de la compétence Aménagement Numérique du SIEM, n'aurait pas été possible sans la participation financière :

- De l'Etat via le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) de la base 112,
- du **Conseil Régional Champagne-Ardenne**,
- du **Conseil Départemental de la Marne**,
- de l'agglomération **Reims Métropole**,
- de la **CCI Reims-Epernay**,
- de **RTE** (Réseau de Transport d'Electricité) via le Plan d'Accompagnement Projet (PAP) dans le cadre de la reconstruction de la ligne Très Haute Tension entre Charleville-Mezières et Reims.



INFO !

Le **Bilan d'Activités 2016** sur l'année 2015 est en cours d'impression !
Rendez-vous à la mi-novembre pour le découvrir !



Tarifs des prestations annexes pour l'électricité et le gaz

Avec le déploiement des compteurs évolués « **LINKY** » pour l'électricité et « **GAZPAR** » pour le gaz, **les prestations annexes** (mises en service, modifications techniques, résiliations...) **doivent être adaptées aux nouvelles fonctionnalités des compteurs.**

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE), chargée de fixer les tarifs des prestations annexes réalisées par les gestionnaires de réseaux de distribution, a engagé un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes (CRE, gestionnaires de réseaux, fournisseurs, associations de consommateurs, Médiateur National de l'Energie...) afin de créer ou compléter ces prestations.

Ces nouveaux catalogues de prestations sont entrés en vigueur :

- Au 1^{er} juillet 2016 pour le gaz
- Au 1^{er} août 2016 pour l'électricité



Prestations gratuites, oui, mais ...

Le coût de certaines prestations sera répercuté dans la tarification du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) pour l'électricité et dans le tarif d'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution (ATRD) pour le gaz.

Déploiement « LINKY »

35 millions de compteurs

Généralisation débutée en 2015 pour se terminer fin 2021.



Déploiement « GAZPAR »

11 millions de compteurs

Généralisation prévue en 2017 pour se terminer fin 2022.



GAZ de Bordeaux fournisseur du Groupement de commandes GAZ pour 2017 et 2018

Créé en 2014, le Groupement de commandes GAZ est composé de 62 membres. (10 nouvelles adhésions en 2016).

ENGIE est, depuis le 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016, le fournisseur en gaz des sites des membres du Groupement. Les 4 fournisseurs avaient été retenus à l'accord pour la qualité de leurs services (Direct Energie, EDF, ENGIE et Gaz de Bordeaux). Ce premier marché touchant à sa fin, il convenait donc de les reconsulter pour obtenir les prix de la fourniture en gaz des sites pour la 2^{ème} partie de ce marché allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Le 13 octobre 2016, le marché a été attribué à Gaz de Bordeaux et permet ainsi une économie de plus de 200 000 € sur la facture énergétique des membres du Groupement. Ce qui correspond en moyenne à un gain de 16 % sur les factures ! S'ajoutent à cela, des économies d'échelle réalisées en ne passant qu'un seul marché au lieu de 62...

Gaz de Bordeaux fournit la ville de Bordeaux depuis 1875. Compagnie de distribution de gaz puis régie municipale gérée par la ville de Bordeaux depuis 1919, la structure se transforme en Société Anonyme d'Economie Mixte en 1991. Contrainte par la législation de 2016 de séparer ses activités de distribution et de fourniture de gaz, Gaz de Bordeaux se sépare en 2 entités dont celle qui porte le même nom pour la fourniture des sites en gaz et devenue Société d'Actions Simplifiées (SAS) en 2008.



Zoom sur : La rémunération des distributeurs

En France, **les réseaux de distribution d'énergies appartiennent aux Collectivités.** Ces réseaux sont concédés à un distributeur chargé d'acheminer l'énergie jusqu'aux abonnés. En électricité, 95 % du territoire français est desservi par ENEDIS et en gaz, GRDF dessert 11 millions de foyers.

Pour se rémunérer de son activité, une partie de la facture d'énergie, payée par l'utilisateur, lui est reversée.

Cette contribution au service public de distribution d'énergie est appelée :

- ★ ATRD en gaz : tarif d'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution.
- ★ TURPE en électricité : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité.

Afin de réguler les 2 monopoles et éviter la flambée des prix, la CRE fixe pour 4 ans ces deux tarifs. Elle s'assure qu'ils couvrent les coûts d'investissement et de fonctionnement des distributeurs tout en veillant à ce qu'ils réalisent leur mission de service public.

En gaz, l'ATRD 5 (5^{ème} période) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et est en hausse de 2,76 % par rapport à l'ATRD 4. Il fait l'objet d'une délibération de la CRE prise le 10 mars 2016.

En électricité, le TURPE 5 entrera en vigueur au 1^{er} août 2017. La CRE a d'ores-et-déjà présenté ses analyses sur la structure du TURPE 5 et les a soumis à consultation publique en juillet 2015. D'autres travaux de réflexion ont eu lieu en 2016.

Affaire à suivre...



Monsieur LARCHER, Président du Sénat, Monsieur René-Paul SAVARY, Président du Conseil Départemental et Messieurs RICHARD et WATEL, membres du CREDO.

Cette année encore, le SIEM était présent lors du 7^{ème} Carrefour des Elus de la Foire de Châlons-en-Champagne les 26 et 27 août 2016.

Pour ce grand rendez-vous de la rentrée, le SIEM a invité les élus marnais qui le souhaitent à découvrir le « BUS DU TRES HAUT DEBIT » développé par le Cercle de Réflexion et d'Etudes sur le Développement de l'Optique (CREDO).

Parmi les visiteurs, le CREDO a eu l'honneur de recevoir Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, Monsieur René-Paul SAVARY, Président du Conseil Départemental de la Marne et beaucoup d'autres élus marnais. Les retours ont été très positifs !

Monsieur Dominique WATEL, Président du Cercle d'études, et ses équipes ont présenté aux visiteurs un réseau de fibre optique aménagé à l'intérieur du bus afin d'appréhender son fonctionnement, de l'installation à l'utilisation, de tester les applications et de découvrir les usages et potentialités portés par le Très Haut Débit (THD).

Zoom sur le CREDO

Le CREDO est une association interprofessionnelle créée en 1993 pour regrouper et fédérer l'ensemble des métiers et expertise de la filière des communications électroniques et du Très Haut Débit par la fibre optique. Ses objectifs sont :

- ★ Promouvoir le rôle et l'utilisation de la fibre optique et favoriser le développement des applications et des usages ;
- ★ Encourager les échanges et partages d'informations entre les acteurs de la filière ;
- ★ Définir des spécifications techniques et émettre des recommandations ;
- ★ Accompagner et susciter l'apparition d'innovations liées à la Fibre Optique et au Très Haut Débit.



Messieurs WATEL, RICHARD et BILLET, membres du CREDO



LE SAVIEZ-VOUS ?

La plus vieille ampoule du monde encore en fonctionnement a été installée en 1901 dans la caserne des pompiers de Livermore en Californie (Etats-Unis). D'une puissance de 4 W, elle est bien évidemment inscrite dans le Guinness des Records. Vous pouvez la voir en direct grâce à l'installation d'une webcam dans la caserne via ce site internet : www.centennialbulb.org/cam.html.

Les Journées Européennes du Patrimoine



Cette année encore, le SIEM a ouvert les portes de son « Château du Marché » lors des Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2016.

Plus de 400 personnes ont pu visiter l'emblématique « Ancienne Caisse d'Epargne » châlonnaise qui a occupé les lieux de 1870 au début des années 1980. C'est maintenant au tour du SIEM de présenter ce bâtiment apprécié des châlonnais et de le faire découvrir au plus grand nombre notamment à travers sa compétence première : la distribution publique d'électricité.

Cette année, le SIEM a dévoilé son exposition sur « le réseau électrique marnais durant la Grande Guerre ».

Seul héritage de la Caisse d'Epargne, la salle des Directeurs, devenue salle de réunion, dispose d'une cheminée atypique en cours de rénovation : le SIEM projette de redonner à cette cheminée sa splendeur d'antan en réparant l'horloge, en restaurant la toile et en procédant à l'ouverture du conduit de cheminée.



La salle des Directeurs à l'époque de la Caisse d'Epargne



La Grande Salle aujourd'hui